



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 19 octobre 2022 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :
13 octobre 2022

Délibération n° DCM22-10-19P13

**Urbanisme – Bilan de la concertation préalable en
vue de la création de la Zone d'Aménagement
Concerté (ZAC) de la Cavalerie**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, Mme Michelle Guibal, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claude Blahon-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vulherme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Georges Elnecave, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, Mme Catherine Klein, M. Stéphane Garcia, M. Patrick Javourey, Mme Paquita Médiani et Mme Marie Passieux.

Procurations :

M. Georges Elnecave à M. Michaël Deltour

M. Jean François Faustin à Mme Isabelle Le Goff

Mme Elisabeth Blanquet à M. Gérard Bessière

Mme Catherine Klein à Mme Hélène Cinési

M. Stéphane Garcia à Mme Michelle Guibal

M. Patrick Javourey à M. Georges Bélart

Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani.

Rapporteur : M. Jean-Marie Sabatier

Par délibération en date du 20 mai 2021, le Conseil Municipal a décidé d'engager une concertation publique préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), qui s'est déroulée pendant toute la durée d'étude du projet selon les modalités définies dans ladite délibération.

Les modalités de concertation suivantes ont été définies :

- Mise à disposition du public des études pré-opérationnelles au fur et à mesure de leur réalisation de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et de manière physique au Centre technique municipal de Clermont l'Hérault, aux heures et jours d'ouverture,
- Ouverture d'un registre d'observations mis à la disposition du public de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et de manière physique au Centre technique de la commune de Clermont l'Hérault, dans le respect des règles de distanciation sociale,
- Tenue d'une réunion publique à un stade avancé de réalisation des études afin d'en présenter les conclusions principales.

Cette concertation s'est effectivement déroulée du 20 mai 2021 au 19 octobre 2022 à 17h30.

Elle a permis de confirmer les caractéristiques de la zone d'assiette du projet de ZAC et d'affiner le programme pour mieux répondre aux attentes des habitants (aménagement, équipements, circulation,

déplacements doux entre les quartiers, ambition architecturale...), encourageant ainsi la poursuite de la procédure d'aménagement.

Un bilan de cette concertation a été dressé dans le document ci-joint.

Considérant que les modalités de la concertation approuvées par délibération du 20 mai 2021 ont été respectées,

Considérant que les observations du public ont été analysées et prises en considération,

Considérant que le bilan de la concertation n'est pas de nature à remettre en cause le projet de ZAC,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de clôturer la concertation relative à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Cavalerie,
- de dire que ce bilan n'est pas de nature à remettre en cause le projet de ZAC,
- d'approuver le bilan de la concertation relatif à la ZAC de la Cavalerie,
- de dire que la présente délibération sera transmise avec le dossier joint à Monsieur le Préfet de l'Hérault dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité,
- de dire que la présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois et publiée au recueil des actes administratifs,
- de dire que la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (rubrique des annonces légales).

Cette question a été présentée en commission Environnement et aménagement de l'espace le 12 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, avec 1 ABSTENTION [Mme Claude Blaho-Poncé],

DECIDE de clôturer la concertation relative à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Cavalerie,

DIT que ce bilan n'est pas de nature à remettre en cause le projet de ZAC,

APPROUVE le bilan de la concertation relatif à la ZAC de la Cavalerie,

DIT que la présente délibération sera transmise avec le dossier joint à Monsieur le Préfet de l'Hérault dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité,

DIT que la présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois et publiée au recueil des actes administratifs,

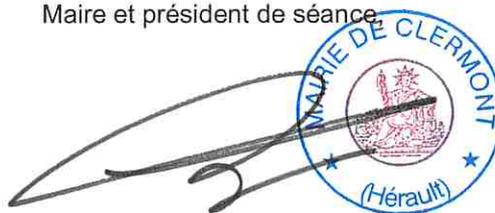
DIT que la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (rubrique des annonces légales).

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE